

Accord temporaire entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la mobilité des fournisseurs de services - procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du projet d'Accord temporaire entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la mobilité des fournisseurs de services, et nous vous remercions de nous avoir consulté.

Nous constatons que cet accord reprend positivement les grands principes de l'accord précédent et qu'il permet à la Suisse de se positionner avec un pays économiquement très important.

Nous nous rallions donc pleinement aux propositions faites par le Conseil fédéral.

Veillez agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 avril 2021

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND